

Le 10 octobre 2022

Chère marnaise, Cher marnais,

Le tri de vos emballages se simplifie !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans la Marne, la famille du tri s'agrandira :
TOUS LES EMBALLAGES SANS EXCEPTION POURRONT ETRE TRIÉS DANS LE BAC/SAC JAUNE.

Quels bénéfices ? Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le bac/sac jaune, moins de déchets dans le bac à ordures ménagères (poubelle noire) et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous permettrez de recycler plus d'emballages et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

Et en pratique ? Concrètement, **dès le 1^{er} janvier 2023, tous les marnais pourront déposer dans leur bac/sac jaune tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique. Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, voici les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est un emballage ? Si oui, je le dépose dans le bac/sac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac/sac jaune.

Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire.

Le Président du Syvalom



Julien VALENTIN

Le Président de la CCSSOM



Cyril LAURENT